



**HAL**  
open science

## DES TOMBEAUX ET DES FEMMES

Georges Martin

► **To cite this version:**

Georges Martin. DES TOMBEAUX ET DES FEMMES : Aperçu d'une politique féminine des nécropoles princières à León et en Castille aux Xe-XIIIe siècles. 2012. halshs-00760586

**HAL Id: halshs-00760586**

**<https://shs.hal.science/halshs-00760586>**

Preprint submitted on 4 Dec 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **DES TOMBEAUX ET DES FEMMES.**

Aperçu d'une politique féminine des nécropoles princières  
à León et en Castille aux X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles

Georges MARTIN  
Université Paris-Sorbonne  
CLEA (EA 4083)

### **RÉSUMÉ:**

La femme fut un acteur de premier plan dans l'après de la mort: aussi bien dans la gestion des corps que dans la recommandation des âmes. A ces deux titres, moniale ou laïque, elle se vit attribuer à León et en Castille des fonctions plus étendues que celles des clercs, qu'à l'occasion elle concurrença. L'historiographie et la documentation montrent notamment qu'à la différence de ce qui se pratiquait en d'autres lieux de l'Occident chrétien, longtemps, du Xe au XIIIe siècle, un rôle essentiel fût ici dévolu aux femmes dans la fondation et dans l'administration des nécropoles princières.

### **RESUMEN:**

La mujer medieval fue un actor de primer plano en el destino *post mortem* de los seres: tanto en cuanto a la gestión de los cuerpos como en cuanto a la encomendación de las ánimas. Fuese monja o bien laica, se le atribuyeron en León y Castilla funciones más extensas que las de los clérigos, con los cuales pudo competir. La historiografía tanto como la documentación indican que, al contrario de lo que ocurrió en otros lugares del occidente cristiano, las mujeres desempeñaron en dichos reinos un papel esencial en la fundación y administración de los panteones de príncipes y reyes.

Mots-clés: nécropole, mausolée royal, infantat, Oña, Saint-Isidore de León, Sainte-Marie Royale, Sancta Maria Regalis, Las Huelgas de Burgos, infante Urraque, infante Elvire, Bérengère de Castille

Palabras claves: necrópolis, panteón, mausoleo, infantazgo, Oña, San Isidoro de León, Santa María la Real, Sancta Maria Regalis, Las Huelgas de Burgos, infanta Urraca, infanta Elvira, Berenguela de Castilla

Dans la société médiévale, dit-on, l'homme se réserva le droit de donner la mort. Ce fut au moins le cas sur le champ de bataille et à la cour de justice, espaces où la femme –comme jusqu'à une date fort récente– fut privée d'autorité directe. En revanche, celle-ci fut un acteur de premier plan dans l'après de la mort: aussi bien dans la gestion des corps que dans la recommandation des âmes. A ces deux titres, moniale ou laïque, elle se vit attribuer à León et en Castille des fonctions plus étendues que celles des clercs, qu'à l'occasion elle concurrença. L'historiographie et la documentation montrent notamment qu'à la différence de ce qui se pratiquait en d'autres lieux de l'Occident chrétien, longtemps, du Xe au XIIIe siècle, un rôle essentiel fût ici dévolu aux femmes dans la fondation et dans l'administration des nécropoles princières.

Commençons par un épisode bien connu des temps fondateurs de la Castille<sup>1</sup>. Il est aujourd'hui tenu pour légendaire, mais il faisait, au moyen âge, partie intégrante du savoir historique. Les faits se déroulent au temps du comte Sanche Garcia ou Garcés (995-1017), petit-fils de Ferrand Gonzalez (931-970) et grand-père de Ferdinand Ier (1035-1065). A la fin du XIIe siècle, la *Chronica naiarensis*, première chronique royale castillane, souligne la position charnière de Sanche entre un comte dont elle prétend la première qu'il libéra la Castille de la tutelle léonaise et un roi dont les prescriptions successorales fondèrent le royaume castillan<sup>2</sup>. La chronique rapporte aussi que la mère du comte, Sancier, amoureuse d'Almansour et disposée à lui livrer la Castille, s'appêtait, après avoir déjà tramé la mort de son mari, le comte Garsias Fernandez<sup>3</sup>, à assassiner son fils en lui faisant boire une potion létale. Elle montre ensuite le piège se refermer sur celle qui l'avait tendu, puisque le comte

---

<sup>1</sup> Il est couramment désigné comme *Leyenda de la condesa Traidora*. Plusieurs spécialistes –dont je ne suis pas– pensent quelle fut forgée à Oña pour rendre compte des origines du monastère.

<sup>2</sup> Juan Antonio ESTÉVEZ SOLA, éd., *Chronica naiarensis*, Turnhout: Brepols (Corpus Christianorum, Continutio Mediaevalis, LXXI A, 1995, III, 1-4 et 11, p. 149-153 et 167. Désormais: CN, livre, paragraphe, page.

<sup>3</sup> CN, II, 37, p. 144.

Sanche, averti, fait finalement boire la potion à sa mère<sup>4</sup>. On apprend plus loin que Sanche fut enterré au monastère d'Oña, qu'il avait fait construire<sup>5</sup>. Dans les années 1240, l'archevêque Rodrigue de Tolède, auteur de l'*Historia de rebus Hispaniae*, et dont on peut dire sans faire preuve d'une audace coupable qu'il fut, dans le champ de l'histoire, l'inventeur d'une identité politique castillane<sup>6</sup>, associe ces deux faits dans une nouvelle sémantique de l'épisode que gouverne la mise en exergue d'une *patria* castillane et d'un sentiment "patriatique" castillan. D'une part, l'évocation éthique du comte Sanche fait, entre l'éloge de ses vertus (*vir virtutum*) et celui de son dévouement à ses sujets (*in subditos totus pius*), une place centrale à l'amour de la patrie en le qualifiant d'*amator patriae*; d'autre part, la fondation du monastère d'Oña est ici directement liée à la mort de la comtesse Sancier sous l'espèce d'un geste expiatoire. Sanche, "porté à la pénitence par son cœur contrit", fait construire un monastère auquel il donne le nom d'Oña parce que, prétend Rodrigue, il appelait sa mère *more hispanico* –c'est-à-dire dans la langue des vascons– *Mioña*<sup>7</sup>. Ce monastère deviendra la première nécropole dynastique des princes castillans. L'*Historia de rebus Hispaniae* aussi bien que les tombeaux conservés à Oña montrent que le comte Sanche lui-même, son fils l'infant Garsias Sanchez († 1028), sa fille, la comtesse Momadueña († 1066) et son mari, le roi de Pampelune et comte consort de Castille Sanche III le Grand († 1035), puis, par delà Ferdinand Ier, fils de Sanche et de Momadueña, qui avait lui aussi manifesté son souhait d'être enterré à Oña mais qui le fut à León pour les raisons que j'exposerai plus loin, le fils aîné de Ferdinand, le roi Sanche II de Castille († 1072), y furent inhumés.

Quant à ce qui nous intéresse aujourd'hui, retenons que la première fondation d'un panthéon princier en Castille et son nom même sont liés, dans le trésor des légendes fondatrices recueillies ou produites par l'historiographie, au sort d'une

---

<sup>4</sup> CN, II, 39, p. 145-146.

<sup>5</sup> CN, III, 1, p. 150: "*Sepultus apud Oniense monasterium, quod fecerat*".

<sup>6</sup> Cf. Georges MARTIN, « Fondations monastiques et territorialité. Comment Rodrigue de Tolède a inventé la Castille », in : Patrick HENRIET, dir., *Représentation de l'espace et du temps dans l'Espagne des IXe-XIIIe siècles. La construction de légitimités chrétiennes*, Lyon : ENS-Éditions (Annexes des *Cahiers de linguistique et de civilisation hispaniques médiévales*, 15), 2003, p. 243-261 (<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00114956>).

<sup>7</sup> Juan FERNÁNDEZ VALVERDE, éd., *Roderici Ximenii de Rada Historia de rebvs Hispanie sive Historia gothica*, Turnhout: Brepols (Corpus Christianorum, Continutio Mediaevalis, LXXII, 1987, V, 3, p. 151. (Désormais: *HDRH*, livre, chapitre, page).

femme. Cette femme est mauvaise, cette femme conspire à anéantir la dynastie. Néanmoins, c'est en son nom qu'est construite la première nécropole princière, la mauvaise mère devenant l'heureuse matrice d'une mémoire dynastique castillane après que le matricide du comte Sanche aura scellé la primauté publique de la *patria* et de l'*amor patriae* sur l'univers privé de l'affect parental.

Cette mythologie fondatrice a pour premier point commun avec les pratiques sociales qu'une femme s'y trouve à l'origine d'une nécropole princière et qu'elle donne sens à cette fondation. Le comte Sanche et le monastère d'Oña nous donnent du reste l'occasion de glisser d'un ordre à l'autre et de nous intéresser à une réalité dont Oña constitue bien la première éclosion en Castille et qui reçut dès le XI<sup>e</sup> siècle le nom d'*infantaticum* (*infantazgo*, en roman).

La charte de fondation du monastère d'Oña, datée de 1011, indique que le comte Sanche Garcés et sa femme, la comtesse Urraque, confièrent la direction des moines et des moniales accueillis dans cet établissement à une de leurs filles, Tigride, après l'avoir "offerte en présent" à Jésus Christ. Tigride fut chargée de recueillir les corps de ses parents, de prendre soin de leurs âmes et d'œuvrer de même au salut de leurs ancêtres et de leurs descendants. Pour payer le *servicium* que leur rendait ainsi leur fille, le comte et la comtesse de Castille dotèrent le sanctuaire d'un ensemble de biens tout à fait considérable qu'ils placèrent sous sa seigneurie<sup>8</sup>. Nous avons vu la fortune que connut cette nécropole auprès des comtes et des rois.

---

<sup>8</sup> Dernière édition du document: Manuel ZABALZA DUQUE, *Colección diplomática de los Condes de Castilla*, Salamanca: Junta de Castilla y León, 1998, doc. 64, p. 458-478. "Ego, quidem Sancius comes et vxor mea Vrraca cometissa cum prontis animis decreuimus, eciam Domino Ihesu Christo creatori omnium, offerre in munere filiam nostram nomine Tegridiam et elegimus eam ut preeset ad regendos Dei cultores et omnes Deo deuotas, cum Dominus de se ipso dicit: 'Ego sum pastor bonus, et cognosco oues meas, et cognoscunt me mee, et uocem meam audiunt et secuntur me et uitam eternam do eis'. Ergo, ut ex Dei famulis famulabusque tua sit o Filia, cura quantum ad curationem detinet animarum et, ut spirituali studio repleantur. Ideo, tradimus animas nostras simul cum corporibus ut, et post obitum nostrum, piam solitamque curam nostri recompenses qua proter (sic) in hoc testu precepimus exarare in honore predictorum sanctorum hoc priuilegium, et in obsequio tui serviciumque ibidem hac pro nostrorum criminum remissione et pro fidelium defunctorum requie. [...] tum, pro nostrum anime et corporis salute tum esciam (sic), tam per horum qui iam defuncti ab hoc seculo migrauerunt parentum quam certe pro illorum, qui de nostra progenie nacturi (sic) totius carnis viam sunt ingressuri, remisione peccatorum, ea dum tasat in ita cum eis sentenciali conuencione" (ZABALZA DUQUE, p. 460 et 462).

La fondation comtale castillane s'inspira sans doute de pratiques royales léonaises<sup>9</sup>. Selon l'évêque Sampire, qui écrit, au début du XI<sup>e</sup> siècle, une histoire des rois asturo-léonais, le roi Ramire II (931-950) fit construire à León, près de son palais, un monastère dédié au Saint Sauveur qu'il confia à sa fille Elvire, préalablement "donnée à Dieu", et dans lequel il fit sa sépulture<sup>10</sup>. Ses descendants et successeurs –Ordoño III († 956), Sanche I († 858), Ordoño IV († 960)– l'y suivirent. Sous le règne d'Alphonse V (999-1028), la communauté féminine de ce premier monastère, appelé tout bonnement Saint-Sauveur du Palais du Roi (*San Salvador del Palaz del Rey*), fut transférée à Saint-Pélage, qu'Alphonse, après les dévastations d'Almansour, venait de reconstruire. Lui-même et son fils Vermude III (†1037) y furent ensevelis. Ferdinand Ier (1037-1065) et Sancier, roi et reine de León, agrandirent Saint-Pélage, dont une partie, abritant une communauté de chanoines, fut vouée à saint Isidore de Séville, dont les rois avaient acquis les restes, placèrent le nouvel établissement sous la seigneurie de leurs filles Urraque et Elvire, et décidèrent d'y être inhumés. A leur suite, leur fils Garsias, roi de Galice († 1090), leurs filles Urraque († 1101) et Elvire († 1099), leur petite-fille, la reine Urraque († 1126), y trouvèrent leur sépulture. Rien ne dit que les filles de Ferdinand et de Sancier aient été elles-mêmes "données à Dieu" et l'on a tout lieu de penser qu'elles furent des seigneures laïques. Toutefois, on ne leur connaît pas d'époux et sans doute répondaient-elles aux critères dont chroniques et chartes disent qu'ils présidaient à la désignation des seigneures d'infantat: être filles de rois, célibataires et chastes<sup>11</sup>. Ceci plaçait les infantes non loin de l'orbe monacal: d'Urraque, fille de

<sup>9</sup> Sur tout ceci, Raquel ALONSO ÁLVAREZ, « Los enterramientos de los reyes de León y Castilla hasta Sancho IV », *e-Spania* [En ligne], 3 | juin 2007, mis en ligne le 31 janvier 2008, consulté le 20 novembre 2012. URL : <http://e-spania.revues.org/109> ; DOI : 10.4000/e-spania.109

<sup>10</sup> "Et Ranimirus qui erat rex mitissimus, filiam suam Geluiram Deo dicavit, et sub nomine eiusdem monasterium intra urbem Legionensem mire magnitudinis construxit in honore sancti Salvatoris iuxta palatium regis" (version *Legionensis*, Francisco SANTOS COCO, éd., *Historia silense*, Madrid: Sucesores de Rivadeneyra, 1921, p. 52-53). "[...] Proprio morbo discessit, et quiescit in sarchofago iuxta ecclesiam sancti Salvatoris, ad cimiterium quod construxit filie sue domne Geluire" (*ibid.*, p. 53).

<sup>11</sup> LUC DE TUY, *Chronicon mundi*, IV: "Tradidit etiam filiabus suis, Vrrace scilicet et Geloyre, totum infantaticum cum omnibus monasteriis, que ipse construxerat, ammonens ut usque ad exitum huius uite ipsas ecclesias adornarent et absque mariti copula uiuerent" (Emma FALQUE, éd., *Lvcae Tvdensis Chronicon mvndi*, Turnhout: Brepols (CC, CM, LXXIV, 2003, p. 292; désormais: CM, livre, page); HDRH, V, 2, p. 150: "Hic construxit monasterium in honore sanctorum Cosme et Damiani iuxta ripam fluminis Aslancie, in villa que Cauee Rubee nuncupatur, et amplissimis possessionibus dilatauit; et loca que dedit, statuit Infantaticum appellari eo intuitu, quod si aliqua de genere suo non posset aut nollet mariti comparis solacia adipisci, de bonis monasterii provideretur eidem largiter et decenter, demptis dumtaxat necessariis clericorum qui inibi Deo et sanctis martiribus deseruirent"; charte d'Alphonse VII l'Empereur (a. 1148): "Et si qua mulier de progenie nostra fuerit ad quam

Ferdinand Ier et de Sancie, l'auteur de l'*Historia legionensis* écrit dans les premières décennies du XIIe siècle que, refusant l'accouplement charnel, elle avait choisi le Christ pour époux et que, sous des dehors laïques, elle portait une bure "intrinsèque"<sup>12</sup>.

De l'infantat, l'histoire reste à faire<sup>13</sup>. Quel était chaque fois le statut de celle à qui l'on confiait, dans l'enceinte monastique, le soin du corps et de l'âme des défunts? La seigneurie féminine fut-elle constante? Quel fut, sur la puissance considérable que devint au fil du temps l'infantat, le partage du pouvoir entre les infantes et les rois? Ces trois points, notamment, restent obscurs. Les sources révèlent néanmoins la figure fondamentale d'une femme de sang royal ou princier, vouée ou non à Dieu mais à tout le moins célibataire et chaste, seigneure ecclésiastique ou laïque d'un réseau de monastères qui pouvaient accueillir des communautés masculines, féminines ou mixtes et dépendaient communément d'un établissement dominant qui ajoutait à ses fonctions habituelles celle d'accueillir les cadavres du lignage régnant.

Pour les rois de León, le mausolée d'*infantazgo* fut à l'origine et pour longtemps comme une annexe domestique, une extension du palais vouée à l'existence *post*

---

*infantagum pertineat et innupta manere et bonam et honestam uitam ducere uoluerit ipsas easdem ecclesias et canonicos ibi degentes et omnes possessiones eorum protegat et defendat ab omnibus hominibus manu teneant et in necessariis adiuuet et consilietur et nichil de suis exigere presumat. Si uero aliqua mulier talis ut supra diximus cui infantazgum pertineat superstes non fuerit rex terrae quod ipsa deberet eis supplere" (María Encarnación MARTÍN LÓPEZ, *Patrimonio cultural de San Isidoro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, León: Universidad de León/Real Colegiata de León, 1995, doc. 44, p. 72).*

<sup>12</sup> "Spretis carnalibus copulis periturisque mariti indumentis, de foris sub laicali habitu, sed intrinsecus sub monachali observatione Christo uero sponso inhesit" (SANTOS COCO, p. 11).

<sup>13</sup> Quelques travaux, néanmoins, dont plusieurs récents: Julio PÉREZ LLAMAZARES, *Historia de la Real Colegiata de San Isidoro de León*, León, 1927; Luisa GARCÍA CALLES, *Doña Sancha, hermana del Emperador*, León-Barcelona: Anejos del *Anuario de Estudios Medievales*, 2, 1972; María Amparo VALCARCE, *El dominio de la Real Colegiata de San Isidoro de León hasta 1189*, León: Institución « Fray Bernardino de Sahagún »/Diputación provincial/CSIC, 1985; Patrick HENRIET, « Deo votas. L'Infantado et la fonction des infantes dans la Castille et le León des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles » in: *Au cloître et dans le monde. Mélanges en l'honneur de Paulette L'Hermite-Leclercq*, Patrick HENRIET et Anne-Marie LEGRAS (éd.), Paris: Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2000, p. 189-203; Emmanuelle KLINKA, « L'affirmation d'une nouvelle dynastie », *e-Spania* [En ligne], 3 | juin 2007, mis en ligne le 26 mai 2010, consulté le 20 novembre 2012. URL: <http://e-spania.revues.org/19260>; DOI: 10.4000/e-spania.19260; ead., « Sancha, infanta y reina de León », *e-Spania* [En ligne], 5 | juin 2008, mis en ligne le 27 mai 2010, consulté le 20 novembre 2012. URL: <http://e-spania.revues.org/11033>; DOI: 10.4000/e-spania.11033; Georges MARTIN, « Le testament d'Elvire (Tábara, 1099) », *e-Spania* [En ligne], 5 | juin 2008, mis en ligne le 08 octobre 2012, consulté le 20 novembre 2012. URL: <http://e-spania.revues.org/12303>; DOI: 10.4000/e-spania.12303; Therese MARTIN, « Hacia una clarificación del infantazgo en tiempos de la reina Urraca y su hija la infanta Sancha (ca. 1107-1159) », *e-Spania* [En ligne], 5 | juin 2008, mis en ligne le 17 novembre 2011, consulté le 19 novembre 2012. URL: <http://e-spania.revues.org/12163>; DOI: 10.4000/e-spania.12163.

*mortem* des souverains et de leur lignage. Saint-Sauveur du Palais du Roi: on ne saurait mieux dire. S'agissant d'un supplément d'espace privé, l'histoire anthropologique nous inciterait à tenir pour naturel qu'il fût régi par des femmes. La réalité, toutefois, fut un peu différente et les fonctions dévolues aux seigneures d'infantat, loin de limiter leur portée aux confins de la maison princière, induisirent – c'est le second point de conformité des pratiques sociales avec la sémantique profonde de la Légende de la comtesse félonne– d'importants effets sur l'espace public. Le soin des âmes, ou, si l'on préfère, l'intercession spirituelle, était une mission de si grande conséquence et suscitait de tels transferts de richesses qu'elle plaça les infantes en situation de concurrencer de puissants professionnels de l'Eglise et les impliqua dans des querelles ecclésiologiques dont les enjeux affectaient tout l'Occident. Quant aux corps, rassemblés en témoignage de la présence pérenne et de la solidarité des dynastes, ordonnés et interprétés par des épitaphes qui ébauchaient une geste des ancêtres, sacralisés par l'enceinte où ils reposaient et par le chœur des moines, les soins qu'on leur prodiguait contribuaient non seulement à charpenter la mémoire dynastique des princes du présent, mais à établir une généalogie lignagère des pouvoirs et des territoires dont l'enjeu était la légitimité et la dignité respective des royautés et des royaumes. Sur ces grandes fonctions des nécropoles princières, les chroniques, comme aussi la documentation, nous livrent le témoignage de cas concrets. J'en ai retenu trois, diversement significatifs, que je présenterai dans la chronologie.

Nous avons vu l'intention de construire une mémoire dynastique par une politique de l'inhumation se faire jour à León dans la seconde moitié du Xe siècle, puis s'affirmer continûment jusqu'aux premières décennies du XIe. Or, en 1037, le fils et successeur d'Alphonse V, Vermude III, dont la sœur Sancie avait épousé le comte de Castille Ferrand Sanchez, trouva la mort dans un affrontement militaire avec son beau-frère. Le comte de Castille s'empara aussitôt par sa femme de la couronne de León et régna désormais sous le nom de Ferdinand Ier. Le royaume connaissait ainsi une rupture et même une aliénation dynastiques, la dynastie asturo-léonaise primitive se voyant supplantée par la dynastie royale navarro-castillane: Ferdinand était en effet le second fils du roi Sanche le Grand de Pampelune et de Momadueña,



comtesse de Castille<sup>14</sup>. Dans un premier temps, les élites de León, la noblesse notamment, résistèrent. L'historiographie montre néanmoins qu'au rejet succéda bientôt un processus de « léonisation » de Ferdinand<sup>15</sup>. Parmi les ressorts de cette appropriation identitaire<sup>16</sup>, une décision est due à l'influence personnelle de l'infante héritière Sancier. Celle-ci, détournant Ferdinand de son intention première d'être enseveli en Castille, soit au monastère du Saint-Sauveur d'Oña –aux côtés de son père navarrais et de sa mère et de son grand-père maternel tous les deux castillans– soit à Saint-Pierre d'Arlanza –mausolée de son homonyme, le comte fondateur Ferrand (Gonzalez)–, parvint à le convaincre de confier sa dépouille au panthéon royal de Saint-Isidore où il reposerait aux côtés des dynastes léonais<sup>17</sup>.

Espérant sans doute que, dans le cas de son époux, l'implantation territoriale finirait par l'emporter sur l'appartenance lignagère tandis que, de son côté, elle relaterait ses ancêtres virils dans la transmission de la royauté au sein de la dynastie primitive, Sancier s'efforçait de déjouer l'annexion dynastique de León par le lignage royal navarro-castillan. Elle enfouissait aussi en terre léonaise le germe commun de l'épanouissement dynastique amené par le partage du royaume entre ses trois fils. Dans le même temps, procédant à l'unification et à l'expansion des possessions d'infantat, elle constitua au bénéfice de ses filles, seigneures de Saint-Pélagie et de Saint-Isidore, une immense seigneurie transversale qui, de la Galice à la Castille en passant par León et la Terre de Campos, contrebalançait le démembrement du

---

<sup>14</sup> A la mort de son père, en 1035, Ferdinand avait reçu en héritage le comté castillan tandis que son frère aîné, Garsias, montait sur le trône de Pampelune. C'est encore Rodrigue de Tolède qui avance l'idée que Ferdinand reçut ce comté à l'instigation de sa mère, développant dans ce sens la Légende de la reine calomniée rapportée par la *Chronica naiarensis* (CN, III, 2, p. 150-151; HDRH, V, XXVI, p. 175-177). Là-dessus, Georges MARTIN, *Les Juges de Castille. Mentalités et discours historique dans l'Espagne médiévale*, Annexes des *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 6, 1992 p. 281-282. Prolongeant les volontés de sa mère, Ferdinand Ier légua à son tour la Castille –à titre cette fois de royaume– à Sanche, son fils aîné (1065).

<sup>15</sup> Ferdinand trouva aussi son intérêt à cette identification léonaise qui le reliait à un lignage royal wisigothique (privilège dont le privait son ascendance navarraise). Là-dessus: Thomas DESWARTE, *De la destruction à la restauration. L'idéologie du royaume d'Oviedo-León (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, Turnhout: Brepols, 2003, p. 175 et Raquel ALONSO, « Los enterramientos... », § 16.

<sup>16</sup> Couronnement de Ferdinand et maintien du siège de la royauté à León; exaltation, par le roi et par son entourage, de la mémoire d'Alphonse V; installation à León, à l'initiative de Ferdinand, des restes du « docteur des Espagnes » Isidore de Séville. Cf. Georges MARTIN, "La *Historia legionensis* (llamada *silensis*) como memoria identitaria de un reino y como autobiografía", *e-Spania*, 14, 2012.

<sup>17</sup> Le fait, rapporté d'abord par l'*Historia legionensis* (SANTOS COCO, p. 80), est repris par toute l'historiographie royale castillano-léonaise.

royaume et contribuait à maintenir à León le centre de gravité d'un territoire désormais morcelé. Ce dispositif sauva en effet la couronne léonaise lorsque Sanche II de Castille voulut s'emparer de León et les premiers successeurs de Ferdinand et de Sancie sur le trône d'un royaume réunifié (Alphonse VI, Urraque, Alphonse VII) se présentèrent eux-mêmes et furent perçus comme des rois de León. Tels furent les effets politiques, tout à fait majeurs, de la stratégie funéraire d'une reine souverainement intelligente.

A la génération suivante, sous le règne d'Alphonse VI (1065/1072-1109), c'est un problème d'ordre ecclésiologique que dut affronter l'infantat, lorsque le mouvement de restructuration de l'Eglise et de ses relations avec les puissances laïques communément appelé "réforme grégorienne" et son principal vecteur, l'*ecclesia* clunisienne, pénétrèrent en Espagne. Cluny servit l'aspiration d'Alphonse VI à exercer sur l'ensemble de l'*Hispania* une forme d'hégémonie impériale; en retour, les clunisiens s'emparèrent des principales prélatures castillano-léonaises et imposèrent l'ordre grégorien. Au renouveau qui se mettait en place, l'infantat, devenu, nous venons de le voir, une puissance économique et politique de premier rang, contrevenait au moins à deux titres: des femmes y avaient pied sur des communautés monastiques masculines, des seigneurs laïques exerçaient leur pouvoir sur des clercs. Un troisième problème se posait, qui concernait l'intercession spirituelle. A León, elle avait été comme privatisée par le lignage royal. Or, Cluny prétendait en faire une prérogative ecclésiastique et avait élaboré, aux dimensions de l'Occident, un programme très cohérent pour se l'accaparer<sup>18</sup>. Urraque et Elvire, sœurs d'Alphonse VI et seigneures de l'infantat, résistèrent à Cluny et à la politique pontificale. Elles s'employèrent notamment à différer la substitution du rite hispanique traditionnel par le rite romain et écartèrent les clercs ultra-pyrénéens des dignités

---

<sup>18</sup> Georges DUBY, *Dames du XIIe siècle (2. Le souvenir des aïeules)*, Paris: Gallimard (Folio, Histoire, 89), p. 31-34. Manuel Carlos Reglero de La Fuente pointe ce problème –curieusement ignoré par Patrick Henriet– de concurrence entre deux régimes de l'intercession dans son ouvrage *Cluny en España. Los prioratos de la provincia y sus redes sociales (1073-ca. 1270)*, León: Centro de estudios e investigación "San Isidoro" (Fuentes y estudios de historia leonesa, 122), 2008, p. 227; et plus largement, p. 192-198. Voir également José María MÍNGUEZ, *Alfonso VI. Poder, expansión y reorganización interior*, Hondarribia: Nerea, 2000, p. 211-228 et Francisco Javier FERNÁNDEZ CONDE, *La Religiosidad medieval en España. Plena Edad Media (siglos XI-XIII)*, Somonte-Cenero: Trea, 2005, p.147-164. Sur ce point, la bibliographie est immense.

ecclésiales de l'infantat<sup>19</sup>. Ce fut au point qu'Alphonse VI, entouré de ses cinq épouses, dont trois bourguignonnes, et en particulier de Constance, nièce de l'abbé de Cluny Hugues de Semur et mère de l'infante héritière, demanda à être inhumé, non point à Saint-Isidore, mais à Sahagún, avant-poste de l'implantation clunisienne en territoire léonais. Les deux sœurs du roi, inébranlables, puis leur nièce, la reine Urraque, choisirent quant à elles de pérenniser le modèle d'un contrôle lignager de l'intercession spirituelle en se faisant inhumer à León. La défense de cette pratique traditionnelle au sein de la nécropole royale conduisit donc ces trois femmes à mener, au long de presque un demi-siècle, un combat ecclésiologique majeur contre les pouvoirs qui étaient censés les encadrer. Les conséquences de cet affrontement inégal se firent sentir dans les années centrales du XIIe siècle, où l'infantat léonais, après de fortes turbulences, souffrit une soudaine désagrégation<sup>20</sup>. Les vestiges de sa grandeur suscitérent pourtant, au début du XIIIe siècle, une intéressante résurgence en Castille, dans laquelle les femmes jouèrent encore un rôle déterminant.

En 1157, après non loin d'un siècle d'union, les royaumes de León et de Castille se trouvèrent à nouveau divisés à la mort d'Alphonse VII l'Empereur. La possession des biens d'infantat, notamment de ceux situés dans la zone frontalière des Terres de Campos, devint une pomme de discorde entre Léonais et Castillans. Pour mettre fin à ces conflits, on maria Bérengère, fille aînée d'Alphonse VIII de Castille (1158-1214), à son cousin le roi Alphonse IX de León (1188-1230) et l'on plaça sous la seigneurie de l'épouse, les uns assignés en dote les autres en douaire, les monastères, villes et forteresses de "l'infantat de Campos"<sup>21</sup>. L'union fut scellée en 1197 et Bérengère s'installa donc à León, auprès de son époux. Elle y vécut jusqu'en

---

<sup>19</sup> Cf. Georges MARTIN, « Hilando un reinado. Alfonso VI y las mujeres », *e-Spania* [En ligne], 10 | décembre 2010, mis en ligne le 09 décembre 2010, consulté le 19 novembre 2012. URL : <http://e-spania.revues.org/20134> ; DOI : 10.4000/e-spania.20134, § 11-29.

<sup>20</sup> La politique ecclésiologique défavorable à la communauté féminine de Saint-Pélagie menée par l'infante Sancier Raimúndez, sœur d'Alphonse VII, et la dispersion des biens d'infantat provoquée par ses innombrables donations et ses dispositions testamentaires ne furent sans doute pas étrangères à cet affaiblissement. Cf. HENRIET, "Deo votas", p. 316-318. Testament de l'infante: María Encarnación MARTÍN LÓPEZ, *Colección documental de la infanta doña Sancha (1118-1159). Estudio crítico*, in: León y su historia, vol. VIII, León : Fuentes y Estudios de Historia Leonesa, 2003, doc. 50, p. 290-291.

<sup>21</sup> Sur les conditions territoriales de la paix de 1197 et du mariage de Bérengère avec Alphonse IX de León, Julio GONZÁLEZ, *El reino de Castilla en la época de Alfonso VIII*, 3 vol., Madrid : CSIC, 1960, 1, p. 722-729.

1204, date à laquelle elle rentra en Castille après qu'Innocent III avait annulé son mariage pour consanguinité. A León, Bérengère eut tout loisir d'admirer la splendeur d'une nécropole royale embellie au fil du temps par les infantes et d'en comprendre les missions. Plusieurs chartes témoignent de l'intérêt de la reine pour la collégiale de Saint-Isidore<sup>22</sup>.

En Castille, au contraire de ce qui avait eu cours à León, les corps princiers s'étaient dispersés<sup>23</sup>. Saint-Pierre d'Arlanza avait accueilli celui de Ferrand Gonzalez († 970), Saint-Pierre de Cardeña celui de Garsias Fernandez († 995). Oña avait gagné la sympathie des Sanche: le comte Sanche Garcés († 1017), le roi Sanche le Grand († 1035) et le roi Sanche II († 1072) s'y côtoyaient. Le comte Ferrand Sanchez de Castille, devenu Ferdinand Ier de León († 1065), avait choisi, quant à lui, de se fonder, à Saint-Isidore, dans le cortège funèbre des dynastes léonais. Le troisième Sanche de Castille († 1158), fils aimant d'Alphonse VII l'Empereur suivit son père dont le choix s'était porté sur Tolède, siège de l'*imperium* hispanique des Goths.

Alphonse VIII, fils de Sanche III et père de Bérengère, avait fondé en 1187, près de Burgos, le monastère de Notre-Dame Royale (*Sancta Maria Regalis*) où s'était installée une communauté de moniales cisterciennes. Autour du roi, la charte de fondation laisse voir plusieurs femmes : Alphonse est accompagné de son épouse Aliénor d'Angleterre, et tous les deux agissent avec le "consentement" de leurs filles Bérengère et Urraque<sup>24</sup>. Ces deux dernières sont sans importance: elles étaient alors la seule progéniture vivante du couple et n'avaient respectivement que sept et un ans<sup>25</sup>. A Aliénor, en revanche, Rodrigue de Tolède prête un rôle tout à fait décisif,

---

<sup>22</sup> MARTÍN LÓPEZ, *Colección documental...*, doc. 164 (donation personnelle, a. 1197-1199), 167 (privilegio d'exemption fiscale signé en compagnie d'Alphonse IX, a. 1199), 168 (charte personnelle ayant le même objet, même date), 174 (donation et exemption fiscale signées en compagnie d'Alphonse IX, a. 1201), 175 (exemption fiscale signée en compagnie d'Alphonse IX, a. 1201).

<sup>23</sup> Cf. notamment Ariel GUIANCE, *Los discursos sobre la muerte en la Castilla medieval (siglos VII-XV)*, Valladolid: Junta de Castilla y León, 1998, p. 281-324.

<sup>24</sup> José Manuel LIZOAIN GARRIDO, *Documentación del monasterio de Las Huelgas de Burgos (1116-1230)*, Burgos: J. M. Garrido Garrido (FMCL, 30), doc. 11, p. 21: "Ego, Aldefonsus, Dei gratia rex Castellae et Toleti, et uxor mea Alienor, regina, cum consensu filiarum nostrarum Berengarie et Urrace [...], construimus ad honorem Dei et Sancte eius genitricis Uirginis Marie monasterium in la uega de Burgis, quod uocatur Sancta Maria Regalis".

<sup>25</sup> L'infant Sanche était mort l'année même de sa naissance, en 1181; née en 1182, l'infante Sancie était morte en 1184. Bérengère était née en 1180, Urraque en 1186.

déclarant que ce fut elle qui inspira au monarque la fondation de l'établissement<sup>26</sup>. Nous ignorons, quoi qu'il en soit, lequel des époux eut le premier l'idée, en 1199, de confier communément leurs dépouilles à Notre-Dame Royale et de conseiller à leur descendance d'en faire autant<sup>27</sup>: Aliénor, une fois encore, qui avait peut-être en tête l'abbaye de Fontevraud, dont sa mère était en train de faire la nécropole princière des Plantagenêt? S'il fallait suivre ici encore Rodrigue de Tolède, nous constaterions toutefois que ce ne furent ni Alphonse ni Aliénor qui eurent véritablement à cœur de mener à bien ce projet, mais qu'il fut l'affaire de leur fille Bérengère.

Le chroniqueur la montre en effet, retour de son séjour matrimonial à León, toute affairée à entasser à Notre-Dame Royale, d'abord, le corps de son frère aîné Ferdinand<sup>28</sup>, mort précocement en 1211, puis, conformément à leurs vœux, ceux d'Alphonse et d'Aliénor<sup>29</sup>, disparus tous deux en 1214, celui enfin de son jeune frère Henri Ier<sup>30</sup>, mortellement blessé en 1217. Plus tard, elle déposera de même à Notre-Dame: en 1235, le corps de Béatrice, première épouse de son fils Ferdinand III, et celui de Marie, leur fille; en 1242 celui de sa propre fille Constance; en 1243, celui de sa sœur du même nom; celui enfin de sa sœur Urraque en 1244. En 1246, Bérengère sera elle-même inhumée à sa demande aux côtés de ses parents<sup>31</sup>. L'empressement de Bérengère contrasta avec le comportement de son fils Ferdinand III, lequel, moins friand de regroupements familiaux, entendit, dans la ligne de ses mâles ancêtres, donner un contenu plus personnel ou plus glorieux à son inhumation. En 1252, il se fit ensevelir à Séville, qu'il avait conquise.

Quel sens prêter à l'obstination de Bérengère? Sans doute eut-elle à l'esprit le modèle léonais. Elle aura vu dans la fondation de Sainte-Marie Royale l'occasion de fournir à la royauté castillane rétablie en 1157 un lieu de mémoire un peu

---

<sup>26</sup> HDRH, VII, 33, p. 255: "[...] *prope Burgis ad instanciam serenissime uxoris sue Alienor regine monasterium dominarum cisterciensis ordinis hedificauit*".

<sup>27</sup> LIZOAIN GARRIDO, *Documentación...*, doc. 52, p. 93: "*Preterea, promissimus in manu predicti abbatis quod nos et filii nostri qui consilio et mandato nostro acquirere uoluerint...*"

<sup>28</sup> HDRH, VII, 36, p. 258.

<sup>29</sup> HDRH, VIII, 15, p. 280, et IX, 1, p. 281.

<sup>30</sup> HDRH, VIII, 6, p. 287.

<sup>31</sup> Sur cette série de morts et d'inhumations, H. Salvador MARTINEZ, *Berenguela la Grande su época (1180-1246)*, Madrid: Polifemo, 2012, p. 753-754.

rassembleur, un lieu, aussi, où, dépassant le clivage qui avait été fatal à Saint-Isidore entre Cluny et les infantes, l'intercession cistercienne pourrait, malgré tout, être confiée à des femmes –éventuellement, à des femmes de sang royal: sa sœur Constance, comme sa fille du même nom, furent toutes les deux moniales à Sainte-Marie Royale et la première abbesse ou seigneure de ce monastère<sup>32</sup>. Jamais, néanmoins, Bérengère ne songea à redistribuer les dépouilles royales – semblablement à ce qu'avait fait le fondateur de Saint-Pélagé<sup>33</sup>, ou à ce que ferait Alphonse X de Castille<sup>34</sup>– et à regrouper dans cette nouvelle nécropole les corps de ses lointains ancêtres castillans ni même à y transférer ceux de ses proches ascendants Alphonse VII et Sanche III, ensevelis à Tolède. Dans un nouveau contexte où le référentiel politique des royaumes passait du dynastique au territorial<sup>35</sup>, ce qui guida l'action de Bérengère fut sans doute, plus que le souci désormais dépassé de cultiver une mémoire dynastique, celui de constituer un pendant castillan à la polarisation sépulcrale léonaise, de fonder à Burgos une nécropole qui rivalisât en prestige avec Saint-Isidore de León. Elle servait ainsi non seulement la restauration d'une royauté proprement castillane, mais plus encore un royaume de Castille dont tout conspirait à ce qu'il se renforçât aux dépens de celui de León et qui s'apprêtait du reste, une nouvelle et dernière fois, à l'engloutir.

L'histoire des femmes de pouvoir dans laquelle je me suis engagé est hostile aux simplifications et aux ressassements de l'histoire anthropologique autant qu'aux apories de l'histoire des genres<sup>36</sup>. Que le sort *post mortem* des princes et des rois fût confié, à León et en Castille, à des femmes tint-il, pour reprendre les mots de Duby,

---

<sup>32</sup> Sur ce point également, H. Salvador MARTINEZ, *Berenguela la Grande...*, p. 753 (n. 10) et 787 (n. 93). Le premier à citer le document unique où Constance est qualifiée d'abbesse fut le Père Enrique Flórez (*Memorias de las reinas católicas*, 2 t., (première éd., 1761), Valladolid: Junta de Castilla y León, 2002, (fac-similé), I, p. 407. La documentation montre toutefois que, dans la première moitié du XIIIe siècle, la dignité abbatiale fut occupée successivement par Sancie Garcia (1205-1230), Marie Pérez (1231-1238) et Inés Laynez (1230-1231 et 1238-1253). Bérengère, soeur d'Alphonse X le Sage, fut en revanche seigneure de Sainte-Marie Royale (Raquel ALONSO, "Los enterramientos...", § 33).

<sup>33</sup> Raquel ALONSO, *ibid.*, § 12.

<sup>34</sup> *Ibid.*, § 24-26 et 33.

<sup>35</sup> Voir sur ce point les travaux de José Ángel García de Cortázar, notamment son remarquable manuel *La época medieval*, Madrid: Alfaguara (Alianza Editorial, 1973 (1974<sup>2</sup>), p. 289-374.

<sup>36</sup> A ce propos, l'introduction à mon ouvrage *Mujeres y poderes en la España medieval*, Alcalá de Henares: Centro de Estudios Cervantinos (Historia y Literatura, 3), 2011.

aux (mystérieuses) relations privilégiées que celles-ci entretenaient avec les trépassés?<sup>37</sup> Je ne saurais le confirmer ni le démentir. J'observe toutefois que le comte Sanche Garcés, fondateur du premier panthéon dynastique castillan, n'eut qu'un fils, l'infant Garsias, qui était appelé à lui succéder<sup>38</sup>. Il ne put guère confier le sanctuaire d'Oña qu'à une de ses quatre filles. Quant au roi Ramire II de León, fondateur du premier infantat léonais, il n'avait eu lui-même qu'un fils d'un premier mariage avec sa cousine germaine Adosinde et, une fois séparé de celle-ci, un seul autre rejeton mâle avec sa seconde épouse Urraque. Autant que d'incertaines déterminations anthropologiques, la prudence guida sans doute le choix du roi vers la seconde de ses deux filles, seule célibataire<sup>39</sup>. Plus qu'une anthropologie de la parenté, je ne vois là-dessous qu'une saine gestion sociale et politique de la progéniture.

Conviendrait-il alors de discerner des tendances inhérentes aux genres et de distinguer entre des hommes portés à faire valoir, dans le choix de leur tombeau, leurs convictions, leurs affects ou leurs mérites personnels et des femmes soucieuses des intérêts supérieurs et pérennes des dynasties? Ou bien serait-il plus équitable de discriminer complémentaiement, dans l'hypothèse d'un partage raisonné de la vocation historique des sépultures, des infantes ou des reines chargées de cultiver, dans l'enclos des mausolées, la mémoire dynastique et des rois désireux de jalonner le territoire des marques sépulcrales d'une histoire en marche et notamment, dans le contexte de la Reconquête hispanique, de l'expansion territoriale de leur royaume?<sup>40</sup>

Il est le plus souvent impossible, de toute façon, de savoir qui d'un roi ou de son épouse pesa le plus dans la création et le développement d'une nécropole princière.

---

<sup>37</sup> DUBY, *ibid.*, p. 25.

<sup>38</sup> Garsias mourut assassiné à 18 ans après avoir effectivement succédé à son père. Le comte Sanche Garcés eut en outre quatre filles: Momadueña, qui fut mariée au roi Sanche III le Gand de Pampelune; Sancie, qui épousa le comte de Barcelone Bérenger Raymond I; Urraque, qui fut unie à Sanche Guillaume, duc de Gascogne et comte de Burgos. Tigride, nous l'avons vu, se vit confier le monastère du Saint-Sauveur d'Oña.

<sup>39</sup> Ramire et Adosinde eurent trois enfants: Vermude, mort enfant en 941; Thérèse, qui épousa le roi Garsias Sanchés Ier de Pampelune; Ordoño, qui succéda à son père. Il eut ensuite deux enfants avec Urraque: Sanche, qui succéda à son demi-frère Ordoño, et Elvire, à qui fut confié le monastère du Saint-Sauveur du Palais du Roi.

<sup>40</sup> Cf. GUIANCE, *Los discursos sobre la muerte...*, p. 315-316.

L'histoire que je mène –l'histoire sociale et politique d'une puissance féminine au moyen âge– se préoccupe d'abord de découvrir les lieux, les modalités et la portée d'une intervention des femmes dans les rapports de pouvoir. L'infantat, si fascinant et si mal connu, est un de ces lieux. Lieu non point privé, mais éminemment public, où le rôle des femmes fut capital dans la construction et dans la préservation d'une mémoire lignagère des rois, dans l'identification dynastique des royautés, dans la polarisation symbolique des territoires, dans l'évaluation de leur dignité respective, et, bien entendu, dans l'accomplissement de missions spirituelles dont il arriva que la conception et l'existence même eussent partie liée avec de grands enjeux ecclésiologiques du temps.